

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776 rue Principale, le 11 septembre 2023, à 19 h 00, présidé par monsieur le maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	M. Michel Fontaine
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Simon Normandin
M. Jean-Claude Daoust	M. Mario St-Pierre

Et madame la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

**2023-09-11-01 OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le quorum est atteint, la séance peut donc commencer.

**2023-09-11-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

**2023-09-11-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame a conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

- Ouverture de la séance
- Modification de l'ordre du jour
- Adoption de l'ordre du jour
- Période de questions
- Suivi des demandes
- Adoption du procès-verbal du 14 août 2023
- Dépôt et Approbation des comptes
- Rapport du maire
- Rapport de la directrice générale
- Résolution
  - Contrat de services juridiques 2024
  - TECQ 2024-2028
  - Nomination Comité Famille
- Régie Incendie
- RIGDSC et Hygiène du Milieu
- Forêt Hereford
- Loisirs et ACTI-Sports
- Famille
- Culture
- Lacs et cours d'eau
- Divers
- Période de questions
- Autres sujets
- Levée de l'assemblée

Adoptée.

**2023-09-11-04 PERIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens posent des questions concernant le projet éolien et l'ouverture de chemins.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde



**2023-09-11-05** SUIVI DES DEMANDES

Aucun nouveau suivi.

**2023-09-11-06** ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION DU 14 AOÛT 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité que les minutes de la session du 14 août 2023 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

**2023-09-11-07** DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES

La greffière-trésorière madame Johanne Le Buis, dépose la liste des comptes fournisseurs (253 190,55 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en août 2023 et les états financiers mensuels d'août 2023. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité sauf madame la conseillère Marie-Soleil Poulin qui s'abstient, que les comptes à payer présentés par madame la greffière-trésorière Johanne Le Buis soient payés.

Adoptée.

**2023-09-11-08** RAPPORT DU MAIRE

Le maire relate que le projet de déploiement de la fibre devrait se concrétiser en octobre.

**2023-09-11-09** RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame la directrice générale Johanne Le Buis dépose les états financiers mensuels d'août 2023, le rapport du mois de juillet 2023 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que le rapport des permis émis en août 2023.

**2023-09-11-10** CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES 2024

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu des offres de services juridiques dont notamment les services de Cain Lamarre pour une banque d'heures pour la somme de 3 000,00 \$ plus taxes, frais et services administratifs;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adopté.

**2023-09-11-11** TECQ 2024-2028

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Herménégilde demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée de l'Assemblée nationale, l'honorable Geneviève Hébert, à la députée de la Chambre des communes, l'honorable Marie-Claude Bibeau, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée.

**2023-09-11-12 NOMINATION COMITE FAMILLE**

**ATTENDU QUE** le siège de responsable au comité famille est vacant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Mario St-Pierre, appuyé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Simon Normandin au poste de responsable du comité Famille.

Adoptée.

**2023-09-11-13 REGIE INCENDIE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine mentionne que la prochaine réunion sera le 18 septembre à la caserne de Coaticook.

**2023-09-11-14 REGIE RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust indique que la prochaine réunion est le 13 septembre.

**2023-09-11-15 FORET HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que la réunion est prévue le 13 septembre prochain.

**2023-09-11-16 LOISIRS ET ACTI-SPORTS**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne que l'épluchette a eu lieu et une cinquantaine de participants étaient présents.

**2023-09-11-17 FAMILLE**

Monsieur le conseiller Simon Normandin indique que la politique familiale sera à refaire pour 2024.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**  
**G**  
no de résolution  
ou annotation

**2023-09-11-18**    **CULTURE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine nous indique que la rencontre de la TCC n'a pas eu lieu à Compton le 28 août, le quorum n'étant pas atteint.

**2023-09-11-19**    **LACS ET COURS D'EAU**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir nous indique qu'il a assisté à l'AGA de l'APELL.

**2023-09-11-20**    **PERIODE DE QUESTIONS**

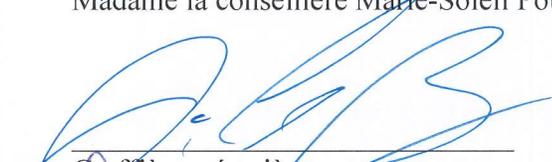
Aucune question.

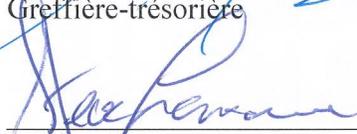
**2023-09-11-21**    **AUTRES SUJETS**

Aucun.

**2023-09-11-22**    **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 49.

  
\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

  
\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.